



**MISE EN OEUVRE D'UNE EXPERIENCE PILOTE POUR LA DELEGATION
DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH
AU NIVEAU DU SECTEUR PRIVE**

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Activité 1133

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La vision stratégique du Maroc est d'assurer une riposte au sida effective, efficace et durable, pour mettre fin à l'épidémie de VIH d'ici 2030 dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) et de la Déclaration Politique sur le VIH/sida de 2021 « mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030 ». Ainsi, le Plan Stratégique National sida 2023 vise à ce que 90% des PVVIH, les populations clés ou vulnérables bénéficient de l'accès aux services de prévention, de soins et de traitement notamment à travers le développement des approches différenciées en prévention, dépistage et prise en charge.

L'OMS situe le Maroc parmi les 57 pays au Monde avec une pénurie aigue du personnel soignant. Le processus de « délégation des tâches » constitue l'une des stratégies susceptibles d'améliorer l'utilisation des ressources, de proposer des services plus adaptés et des approches plus intégrées, centrées sur le patient dans l'accès aux services VIH.

En 2021, un protocole national de référence pour la délégation des tâches pour les soins VIH a été élaboré dans la perspective de mettre à contribution les secteurs privé, communautaire et pénitentiaire dans la prise en charge du VIH. Il est à noter que des initiatives pour assurer la prise en charge des PVVIH par le secteur privé sont en place dans certaines villes comme Casablanca, Rabat, Tanger et Agadir mais demeurent non structurées et manquent de cadre formel pour le suivi et l'évaluation.

Dans le cadre du protocole national pour la délégation de la prise en charge du VIH, des directives pour l'implantation des soins VIH dans le secteur privé ont été élaborés. Une étude a également été menée auprès du secteur privé pour apprécier le degré de leur implication dans la riposte nationale de lutte contre le sida.

Il est actuellement nécessaire d'identifier les cabinets privés pilotes qui pourront assurer la prise en charge des PVVIH qu'ils auront diagnostiqués ou celles suivies dans le secteur public qui

souhaitent être prises en charge dans le privé, et ce dans le cadre notamment d'une convention de partenariat avec les Directions Régionales de la Santé et/ou les Délégations.

A cet effet, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) avec l'appui du Fonds mondial de lutte contre le sida la tuberculose et le paludisme et de l'ONUSIDA, procède au recrutement d'un expert pour piloter un modèle de Délégation des Tâches des services de soins et de traitement du VIH au secteur privé.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général :

Renforcer et formaliser l'implication des médecins du secteur privé dans la prise en charge des PVVIH.

2. Objectifs spécifiques :

- Effectuer une recherche formative pour l'identification des médecins privés impliqués dans la prise en charge VIH qui participeront à l'expérience, l'acceptabilité des PVVIH suivies dans les CR et les modalités de mise en œuvre dans les sites pilotes ;
- Elaborer un cahier des charges basé sur les orientations du référentiel national de délégation des tâches pour le secteur privé et les recommandations de l'étude sur le secteur privé incluant des modalités de suivi et d'approvisionnement en ARV ;
- Appuyer le pilotage et le suivi du modèle de prise en charge dans les sites sélectionnés.

III. DESCRIPTION DE LA MISSION

Tout au long de cette mission, le consultant devra travailler de manière étroite avec un comité composé de l'équipe de la DELM (DMT/PNLS/UGFM), DRS, DRC, DHS, centres référents VIH, comité technique de prise en charge et de l'ONUSIDA pour mener les activités suivantes :

- Faire une revue documentaire sur la contribution du secteur privé dans la prise en charge du VIH et les meilleures pratiques dans ce domaine ;
- Effectuer une recherche formative pour identifier les sites, les médecins privés qui seront impliqués, l'acceptabilité des PVVIH suivis dans les CR ;
- Définir les modalités de mise en œuvre, les mesures d'accompagnement, les mécanismes de gouvernance (comité de suivi), le système de suivi-évaluation, les mécanismes d'approvisionnement et gestion des antirétroviraux ainsi que les besoins nécessaires pour l'implantation du modèle pilote ;
- Etablir un cahier des charges et un modèle de partenariat avec les médecins privés ;
- Animer un atelier de validation de l'approche de pilotage et du cahier des charges ;
- Accompagner le suivi du démarrage des activités de prise en charge pour les trois premiers mois.

IV. LIVRABLES

1. Note méthodologique ;
2. Revue documentaires et compte rendu de la recherche formative ;
3. Document sur les modalités d'organisation du pilotage ;
4. Modèle validé du cahier des charges ;
5. Rapport du démarrage de la phase pilote (à la fin des trois mois).

V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION

Le/a consultant(e) sera recruté(e) pour une durée de 20 jours au cours de la période de Mai à Octobre 2022, répartis comme suit :

- Revue documentaire et recherche formative : 8 jours
- Modalités d'organisation et cahier de charge : 9 jours
- Suivi du démarrage de la phase pilote : 3 jours

VI. PROFIL DU (DE LA) CONSULTANT(E)

- Diplôme (master, doctorat...) en Santé publique, épidémiologie ou équivalent ;
- Bonne connaissance de la riposte nationale au VIH/sida et du système de prise en charge ;
- Bonne connaissance du secteur médical privé au Maroc ;
- Parfaite maîtrise de la langue française ;
- Excellentes capacités de synthèse et de communication.

VII. COORDINATION ET ENGAGEMENTS

- Le (la) consultant(e) mènera le travail en étroite collaboration avec le comité de suivi,
- Le (la) consultant(e) s'engage à ne publier aucune information relative à la consultation sans une autorisation du Ministère de la Santé,
- Le (la) consultant(e) sera seul (e) responsable de la qualité professionnelle de son travail et de sa réalisation dans les délais fixés par le contrat,
- Les livrables de la consultation seront soumis sur papier et en version électronique.

VIII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial-Maroc-Subvention MAR-C-MOH. La rémunération s'entend brute avant la déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les Prestataires étrangers et 30% pour les Prestataires résidents au Maroc.

IX. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 03 Avril 2022** à minuit, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : programmesida@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma ; en mettant dans l'objet de l'email : **TDR pour la mise en œuvre d'une expérience pilote de délégation de la PEC des PVVIH par le secteur privé.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière comprenant :
 - Pour chacune des prestations, le nombre de jours estimés et le taux journalier en dirham (MAD).
 - Les frais de tout autre coût lié à la réalisation de la consultation.